

**« AGIR ENSEMBLE »**

**PLAN D'ACTION MUNICIPAL  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



**Préparé par la  
Commission pour l'action sur les  
changements climatiques**



**La Pêche**



*Investir dans un avenir durable!*

**5 septembre 2024**

# AGIR ENSEMBLE

## Plan d'action municipal sur les changements climatiques de La Pêche *Un projet proposé par la Commission pour un plan d'action sur les changements climatiques*

### Mot du Président de la Commission

C'est avec grand plaisir que je dépose à la table du conseil municipal de La Pêche **Agir Ensemble**, le rapport de la Commission Municipale pour un plan d'action sur les changements climatiques.

Ce rapport est l'aboutissement de plusieurs mois d'efforts assidus des membres de la Commission. Je tiens, d'entrée de jeu, à les remercier pour la qualité de leur travail et la profondeur de champ de leur expertise. Sans vous, **Agir Ensemble** n'aurait pas vu le jour.

J'ai nommé : Clara Kayser-Bril (Vice-présidente); Isabelle Bérard; Dominique Blain; Ryan Katz-Rosene; Louise Mailloux; Louis Molgat; Miriam Ponette; et Pierre LeBel (Conseiller municipal).

**Agir Ensemble** est le résultat d'une démarche qui valorise la prise de décision basée sur la science et de l'engagement des résidents (es) de la Municipalité. Plusieurs consultations ont eu lieu pour assurer que ce rapport puisse, bien sûr, incorporer les connaissances des experts mais aussi les idées et points de vue des individus et des groupes de citoyens préoccupés par les changements climatiques.

Ce rapport est un premier pas. Il se veut, par ses recommandations, un soutien et un guide à la prise de décision du Conseil Municipal. Le rapport cible le rôle et les responsabilités de la Municipalité pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de ses commettants. **Agir Ensemble** veut dire exactement cela, agir de concert avec les actions des autres paliers de gouvernement, La Municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais, la Province et le Gouvernement fédéral.

Le phénomène des changements climatiques est par définition un phénomène qui a évolué par nos actions et inactions et continuera d'évoluer et de prendre des directions en fonction de notre volonté d'agir pour s'adapter à, et lutter contre les effets qu'ils engendrent. C'est un phénomène global et englobant aux ramifications à la fois sociales, économiques, politiques et culturelles. En conséquence, il importe d'aborder ce Plan d'action comme un document, lui aussi, évolutif.

Je suis confiant que la Municipalité fera bon usage des recommandations de la Commission puisqu'elle s'est déjà dotée d'une structure qui permet d'articuler ses programmes, ses politiques et la prise de décision aux principes du développement durable.

Au nom de la Commission, je remercie les élus et le personnel de la municipalité de La Pêche, les participantes et participants aux consultations en personne ou en ligne, les nombreux experts et professionnels dans les diverses thématiques pour leur confiance, leur engagement, leur transparence et leur expertise précieuse. La Commission n'aurait en outre pas pu réaliser son mandat sans l'aide inestimable, le talent et le travail acharné de Miriam Ponette, Shelley Crabtree et Danièle Blain. Agir Ensemble n'aurait pu voir le jour sans votre intérêt, votre persévérance, votre professionnalisme et votre patience.

Claude Giroux  
Président de la Commission  
Conseiller Municipal

## Table des Matières

<b>1. INTRODUCTION – UN EFFORT COLLECTIF.....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTEXTE – LA PÊCHE ET SON ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>6</b>
2.1. Le milieu de vie.....	6
2.2. Changements climatiques et risques associés, au Québec et à La Pêche.....	7
2.3. Les municipalités et le cadre de gouvernance climatique.....	9
2.4. Ce qui se fait déjà à La Pêche.....	10
<b>3. PROPOSITION DE PLAN D’ACTION.....</b>	<b>15</b>
3.1. La démarche.....	15
3.2. Les thématiques.....	18
3.2.1. Le transport.....	20
Le transport collectif.....	20
La mobilité active.....	22
3.2.2. Le territoire.....	23
Agriculture.....	23
Ressources et milieux hydriques.....	25
Couverture boisée.....	30
3.2.3. L’environnement bâti et les espaces publics.....	31
Le bâti.....	31
Réduction de l’étalement et densification du bâti.....	33
Les espaces publics.....	34
3.2.4. La qualité de vie.....	35
Urgences et santé.....	35
Eau potable et alimentation.....	37
Les matières résiduelles.....	38
<b>4. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION.....</b>	<b>41</b>
4.1. Le rôle de la Municipalité.....	41
4.2. Le rôle de la collectivité.....	42
4.3. Le rôle de la Commission.....	43

## **1. INTRODUCTION – UN EFFORT COLLECTIF**

Le 7 février 2022, la municipalité de La Pêche a créé, par voie de résolution, la Commission pour un plan d'action sur les changements climatiques. Le mandat confié à la Commission était d'appuyer et de faciliter les efforts de la Municipalité dans la recherche et la mise en œuvre d'actions et de politiques en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, mais aussi de mesures d'adaptation aux changements climatiques, pour en amenuiser les impacts sur la collectivité et en particulier ses membres les plus vulnérables. Concrètement, elle était invitée à produire un Plan d'action, assorti de recommandations. Les actions que la Commission était invitée à entreprendre aux fins de la production du Plan incluaient la tenue de consultations publiques, la collecte de données probantes et l'identification de pratiques exemplaires.

Deux membres du Conseil municipal y ont été nommés d'office, Claude Giroux, à la présidence, et Pierre LeBel. Pour identifier ses sept autres membres, bénévoles, la Municipalité s'est alors tournée vers ses forces vives : un appel a été lancé auprès de la collectivité, invitant en particulier les personnes dotées de compétences démontrées et d'intérêts avérés pour les thèmes en question à soumettre leur candidature.

Ainsi, la Commission a pu atteindre un double objectif. D'une part, elle a pu s'appuyer sur les connaissances et les expertises de ses membres pour effectuer des analyses et formuler des recommandations basées sur la science et les pratiques exemplaires. De l'autre, conformément au mandat qui lui avait été confié, les consultations publiques qu'elle a organisées à l'automne 2023 lui ont permis, à son tour, d'engager et de mobiliser les parties prenantes sur le territoire de la Municipalité. On ne peut ignorer aujourd'hui que les solutions aux défis posés par la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques passent par un engagement collectif et une volonté partagée d'agir au quotidien dans toutes les sphères publiques et privées de nos quotidiens.

Tout au long de ses travaux, la Commission a ainsi pu compter sur l'engagement et les contributions de personnes issues de tous les milieux et d'un vaste éventail d'horizons professionnels. Le présent projet de Plan d'action est le premier résultat de cet effort collectif.

Le chapitre 2 du document contient un rappel des principales caractéristiques physiques et humaines de la municipalité ainsi qu'une courte description des changements climatiques globaux, de leurs impacts locaux les plus récents et des risques qui y sont associés. Ce tour d'horizon inclut aussi un rappel des rôles de la municipalité et de ses actions, mais aussi des limites de ses capacités d'intervention.

Le chapitre 3 constitue le cœur du Plan d'action. Sa première section explique les différents regroupements thématiques et détaille la démarche effectuée. Dans la seconde section, chaque thématique fait l'objet d'un état des lieux : importance pour La Pêche, potentiel et limites des

interventions possibles, données probantes, résultats des consultations, aperçu des actions en cours. Cette présentation est suivie de recommandations stratégiques, assorties de propositions concrètes quant à leur mise en œuvre.

Tourné vers l'avenir, le chapitre 4 pose les jalons de la mise en œuvre du Plan d'action et propose des pistes d'engagement.

## 2. CONTEXTE – LA PÊCHE ET SON ENVIRONNEMENT

### 2.1. Le milieu de vie

Née des fusions municipales opérées par le ministère des Affaires municipales du Québec en 1975, la municipalité de La Pêche s'étale sur une superficie totale de 615,59 km<sup>2</sup>, ce qui en fait la plus grande des six municipalités de la MRC des Collines de l'Outaouais, et l'une des plus grandes du Québec<sup>1</sup>. Avec ses quelque 9 100 habitants, elle est la troisième municipalité la plus peuplée du territoire régional. Le revenu médian des familles de la MRC est le plus élevé en Outaouais, et au Québec.

Blottie dans les collines de la Gatineau, la Municipalité est traversée dans sa zone est par la rivière Gatineau (Tenàgàdino Zibì selon le nom historique Algonquin Anishnaabe) selon un axe nord-sud, et porte le nom d'une petite rivière poissonneuse, la rivière La Pêche, qui se jette dans la Gatineau à la hauteur du village de Wakefield. Son territoire est constitué d'un agencement de collines de faible altitude, de nombreux lacs et de vallées principalement à vocations agricole, résidentielle, de villégiature et récréative.

Outre un certain nombre de routes dites collectrices, la municipalité est traversée dans l'axe nord-sud par l'autoroute 5, qui devient la route 105 sur son territoire et, dans l'axe est-ouest, par la route 366. Sa portion sud héberge aussi des tronçons du Sentier de motoneige Trans-Québec, de la Route verte et du Sentier Transcanadien. Sa situation géographique, à proximité de la grande agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa, facilement accessible, fait en sorte qu'on y retrouve un grand nombre de résidences principales, mais aussi secondaires et saisonnières, le long des rivières et sur le pourtour des lacs. La Pêche comprend deux agglomérations urbaines, Ste-Cécile de Masham (1 580 hab.) et Wakefield (près de 2 000 hab.). La présence de certains équipements régionaux, (hôpital, poste de police de la MRC des Collines), ses attraits touristiques et culturels et une certaine densité commerciale font de Wakefield un pôle d'attraction qui s'étend au-delà des limites de la Municipalité. Le secteur touristique s'appuie fortement sur l'abondance de plans d'eau, l'offre récréative, le charme champêtre et le dynamisme culturel de la collectivité.

Les données colligées par la MRC indiquent que 40 pour cent de la population de La Pêche en âge de travailler détient un certificat ou un diplôme collégial ou universitaire : la moyenne québécoise se situe à 21 pour cent. Toutefois, en 2011, seuls 21,3 % des résidents de la MRC occupaient un emploi sur son territoire : la quasi-totalité des presque 80 pour cent restants travaillaient dans l'agglomération de Gatineau-Ottawa. La majorité des emplois locaux sont concentrés dans les secteurs de l'administration publique, de la santé et de l'éducation, des

---

<sup>1</sup> Les données présentées dans cette sous-section proviennent des sites internet de la Municipalité (<https://www.villelapeche.qc.ca/>) et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (<https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/la-mrc/les-municipalites/>), et en particulier son Schéma d'aménagement et de développement (<https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/schema-damenagement-et-de-d-eveloppement-revise-deuxieme-remplacement.pdf> ). Consultés le 25 avril 2024.

services professionnels et techniques, de la construction, du commerce et du transport. Il faut noter que si le poids du secteur « Agriculture, foresterie, pêche et chasse » est comparativement faible par rapport à l'ensemble des domaines d'emploi, à l'échelle de la MRC, la municipalité de La Pêche est celle qui compte le plus d'emplois dans ce secteur. On note également l'absence d'industrie lourde.

## **2.2. Changements climatiques et risques associés, au Québec et à La Pêche**

À l'instar de la quasi-totalité des agglomérations urbaines et péri-urbaines du Québec, la municipalité de La Pêche est située dans une zone de climat continental froid et humide<sup>2</sup>. Depuis 1961, la température moyenne du Québec méridional a augmenté d'un peu plus de 1,5 °C dans ses portions Ouest et Sud. Les températures minimales sont celles qui ont connu les changements les plus marqués, soit une hausse qui se situe entre 1,5 °C et 2,1 °C.

Entre 1960 et 2013, les précipitations totales annuelles ont augmenté au rythme moyen de 2,5 mm/année sur le Sud du Québec. Ainsi, durant la période, plus de 130 mm de pluie et de neige se sont ajoutés au total des précipitations annuelles, maintenant évaluées à 1 000 mm en moyenne sur le territoire. Cette hausse équivaut à l'ajout d'un treizième mois de précipitations au total annuel, voire davantage.

Il est désormais reconnu que ces changements, liés à l'augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre (GES), s'accompagnent d'une hausse du nombre d'événements météorologiques extrêmes : sécheresses, vagues de chaleur, précipitations intenses, vents violents, variations subites et importantes des températures. Leurs conséquences néfastes sur l'économie, l'environnement, l'agriculture, les infrastructures et la qualité de vie des populations sont de plus en plus évidentes, et graves.

La Pêche n'échappe évidemment pas à ces tendances lourdes. Selon les données colligées par la Commission<sup>3</sup>, la variabilité des précipitations annuelles – représentées par leur écart type par tranche de 20 ans – aurait augmenté au cours des 20 dernières années, principalement au niveau des précipitations printanières. En outre, selon les modélisations climatiques, la quantité de précipitations annuelles à La Pêche devrait encore augmenter avec le réchauffement climatique. Les températures moyennes hivernales auraient également augmenté pendant la même période.

---

<sup>2</sup> À moins d'une indication contraire, les données concernant les moyennes et les changements climatiques au Québec sont tirées du site du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (MELCC) :

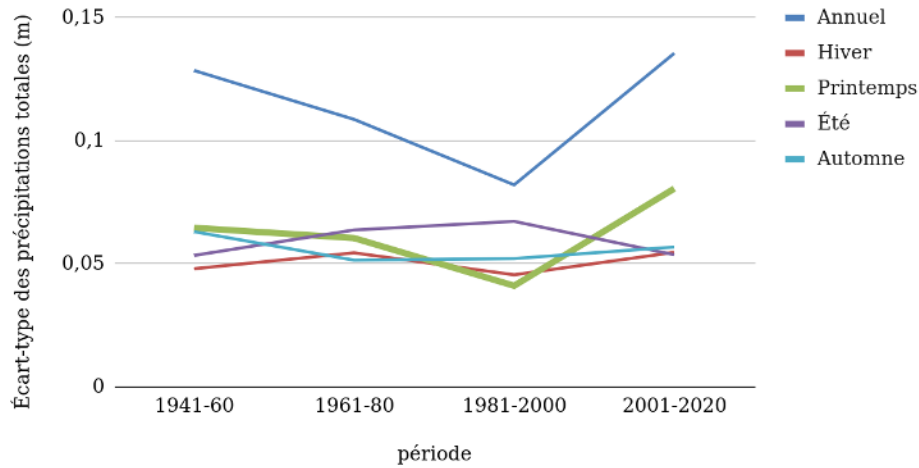
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/climat-qc.htm>

Consulté le 30 avril 2024.

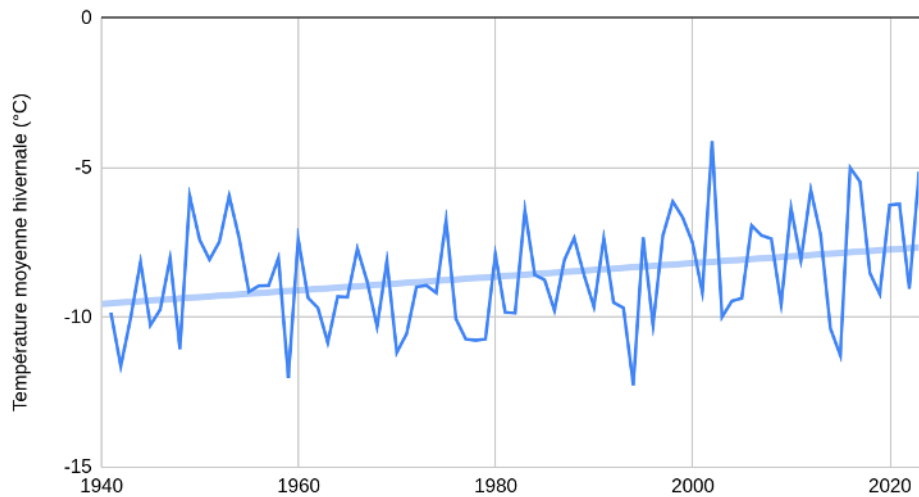
<sup>3</sup> Ryan Katz-Rosene 2024, Total Precipitation in La Pêche 1940-2023 et La Pêche 2m Surface Temperature Data 1940-2023, Communication personnelle. Voir <https://www.latribune.ca/actualites/politique/2024/02/08/reduction-des-ges-quebec-versera-500-million-s-aux-municipalites-2ECM3RTQPFBXDKVITMCBC7F7DI/> Consulté le 2 mai 2024.



### Écart-type des précipitations historiques à La Pêche, tranches de 20 ans



### Températures hivernales historiques à La Pêche



La population de La Pêche se souvient d'événements récents comme la tempête de vent (le Derecho) de mai 2022, les neuf jours d'avis de smog causé par l'effet combiné des immenses feux de forêts et des inhabituels vents du Nord en juin 2023, ou les pluies diluviennes des étés 2023 et 2024 qui ont été catastrophiques pour de nombreux résidents et agriculteurs. La Commission a analysé les principaux facteurs de risques liés à ces changements climatiques: les dommages aux infrastructures publiques et aux propriétés privées, les risques de santé publique, l'augmentation du nombre de situations d'urgence et les risques économiques pour les entreprises. Pour chacun de ces facteurs, la Commission a identifié la probabilité de leur occurrence, la sévérité de leurs impacts sur les populations vulnérables et la capacité de la

Municipalité, des résidents et des acteurs institutionnels et privés à y faire face. Cet exercice a alimenté les réflexions de la Commission sur les mesures susceptibles d'en atténuer les impacts pour notre collectivité : les recommandations visant à diminuer l'émission de GES sur le territoire et à renforcer la résilience face aux changements climatiques sont au cœur du présent projet de Plan d'action.

### **2.3. Les municipalités et le cadre de gouvernance climatique**

Le 5 mai dernier, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a rendu public son rapport d'inventaire national pour l'année 2022. Au total, les émissions de GES du Canada, pour cette période, se sont élevées à 708 mégatonnes (Mt) – un rebond d'environ 10MT par rapport à l'année pandémique de 2021, mais une baisse de 44 MT si on les compare à celles, prépandémiques, de 2019.

Ce résultat représente une baisse de quelque sept pour cent depuis 2005. Beaucoup de progrès devront donc être réalisés très rapidement si le pays veut atteindre l'objectif de réduction de 40 à 45 pour cent de ses émissions par rapport à 2005, d'ici 2030, et devenir carboneutre en 2050.

D'après des informations contenues dans le budget déposé par le Ministre des Finances le 12 mars 2024, le Québec a émis 79 MT de GES en 2022, soit 1,8 pour cent de plus que les 77,6 Mt émises en 2021. L'atteinte de l'objectif d'une réduction de 37,5 pour cent en 2030 par rapport à l'année de référence 1990 et de la carboneutralité en 2050 nécessitera d'importants efforts collectifs et individuels.

Selon la Fédération canadienne des municipalités (FCM), les gouvernements municipaux ont une influence (incidence et contrôle) sur environ 50 pour cent des émissions de GES au Canada. Pour les appuyer dans leurs efforts pour réduire ces émissions, les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, ont instauré ou appuyé la création de divers programmes. En particulier, la FCM, en collaboration avec le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), a lancé le programme [Partenaires dans la protection du climat](#) (PPC). La Pêche a adhéré en 2021 à ce programme, qui compte déjà plus de 500 membres à travers le pays. Le programme propose une démarche de réduction des émissions de GES à l'échelle locale en cinq étapes et offre aux municipalités participantes une série d'outils afin d'appuyer leurs efforts.

Le 8 février dernier, le ministre québécois de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a annoncé que son gouvernement verserait 500 millions de dollars pour aider les municipalités du Québec à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques<sup>4</sup>. Un premier volet de ce nouveau programme vise à appuyer financièrement les municipalités afin qu'elles évaluent leurs besoins et se dotent d'un plan

---

<sup>4</sup> Voir

<https://www.latribune.ca/actualites/politique/2024/02/08/reduction-des-ges-quebec-versera-500-million-s-aux-municipalites-2ECM3RTQPFBDKVTMCBC7F7DI/> Consulté le 2 mai 2024.

climat en fonction de leurs situations particulières. Ce plan sera examiné par le MELCC. L'objectif visé est de faire en sorte que la totalité des municipalités du Québec disposent d'un tel plan d'ici la fin de 2026. Le deuxième volet du programme servira à financer des mesures de mise en œuvre de ces plans. Pour les accompagner dans cette démarche de décarbonation, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'est dotée d'une [Plateforme municipale pour le climat](#), afin d'aider les gouvernements de proximité à s'outiller et à mettre en œuvre des projets variés, à fort impact.

Si les municipalités sont au cœur des objectifs gouvernementaux, la responsabilité de gestion, dans différents domaines, est toutefois confiée aux 104 MRC que compte le territoire québécois. La MRC des Collines-de-l'Outaouais exerce ainsi des responsabilités importantes, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et d'environnement. Dans plusieurs de ces domaines, sa collaboration active avec les six municipalités qui la composent est codifiée par des Plans, élaborés de concert avec ces dernières. Les deux paliers de gestion doivent travailler en étroite collaboration dans des domaines comme la gestion des cours d'eau, la conservation des milieux hydriques et humides, l'agriculture, ou encore la gestion des matières résiduelles. Certains projets lancés par la MRC ont été expressément conçus pour réduire les émissions de GES. Ainsi, La Pêche chapeaute une initiative intermunicipale de collecte des matières résiduelles et agit en tant qu'interlocuteur régional avec le nouvel organisme provincial Éco Entreprises Québec, désigné par le gouvernement pour gérer la collecte sélective à l'échelle du Québec: il en sera question dans le chapitre 3, à la section consacrée à la gestion des matières résiduelles.

Ce portrait très sommaire doit aussi inclure d'autres acteurs importants, notamment le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). À l'échelle régionale, il est le porteur d'une initiative panquébécoise de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques, menée par le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Cela dit, ses actions embrassent plusieurs aspects du développement durable : concertation, collectivités durables, économie verte et protection des milieux naturels.

Au fil de ses travaux, la Commission a été en mesure de constater que de telles avancées soulèvent aussi des défis liés au partage, voire au chevauchement des champs de compétences entre les différents acteurs et paliers décisionnels : le secteur névralgique des transports, qui interpelle tous les paliers de gouvernement est un bon exemple de ces enjeux de gouvernance climatique.

#### **2.4. Ce qui se fait déjà à La Pêche**

En matière environnementale, la municipalité de La Pêche peut déjà compter sur l'engagement réel de ses élus et des membres de son administration, mais aussi sur celui de la collectivité, active et mobilisée autour d'une grande variété de projets.

Dès 2011, la Municipalité s'est dotée d'un Plan de transport actif, qui a été mis à jour en 2017. La dernière version de ce Plan comporte un « plan d'intervention » qui détaille des améliorations prévues avec des horizons de planification d'un à deux ans, de deux à quatre ans et d'au-delà de cinq ans : les actions envisagées touchent les réseaux piétonniers et cyclables, le mobilier urbain, les mesures de planification et d'urbanisme susceptibles de favoriser la mobilité active et la réglementation et l'amélioration des rues. Au chapitre des grands projets, La Pêche est engagée dans le dernier droit de l'important projet de construction de son nouvel hôtel de ville, pour lequel elle espère obtenir la première [certification Passivhaus](#) octroyée à un bâtiment institutionnel au Canada.

Les changements climatiques sont un des huit enjeux identifiés dans le Plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité. C'est dans ce contexte qu'elle a récemment revu sa structure organisationnelle et créé une toute nouvelle direction du Développement durable, qui englobe la direction de l'urbanisme. Cette transformation se veut le reflet d'une approche plus intégrée du processus décisionnel, en tenant compte des facteurs environnementaux.

En 2019, à l'instar de beaucoup d'autres municipalités conscientes du besoin d'agir face aux dérèglements du climat, le Conseil municipal de La Pêche a adopté une résolution (19-307) appuyant la déclaration citoyenne universelle de l'urgence climatique. La Municipalité s'engageait notamment à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques. La Pêche s'est également dotée d'un [Fonds vert](#), financé au prorata de l'évaluation municipale (0,01 \$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation). Le Fonds lui permet d'appuyer des mesures et des projets novateurs qui émanent du milieu, mais aussi de réaliser des projets de sa propre initiative, dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau et des sols, et la lutte contre les changements climatiques.

Recenser les projets rendus possibles au cours des cinq dernières années grâce au Fonds vert est un exercice qui déborde du cadre du présent Plan. Une telle analyse pourrait toutefois s'avérer instructive: la Commission note que la lutte aux changements climatiques est une priorité importante parmi les projets retenus, mais que cet enjeu est souvent abordé sous l'angle plus large d'initiatives visant à favoriser le développement durable. À un autre niveau, il est aussi important de noter que leur diversité témoigne avec éloquence de l'engagement d'un grand nombre de personnes et d'organismes à but non lucratif issus de la communauté, comme Transition écologique La Pêche Coalition for a Green New Deal, Éco-Écho, Les amis de la rivière Gatineau ou H2O Wakefield, pour n'en nommer que quelques-uns.

En 2021, dans la foulée de son adhésion au programme Partenaire dans la protection du climat de la FCM, les élus de La Pêche ont également mandaté la firme Enviro-Accès aux fins de la réalisation d'un [inventaire des GES de la municipalité](#) pour l'année 2019, qui constitue la première des cinq étapes de la démarche proposée.

L'analyse a permis de faire une distinction entre les émissions de l'administration municipale (dites corporatives) et celles qui sont le fait de la collectivité : fait important, elle révèle que les émissions corporatives représentent moins de 1 pour cent des émissions totales. L'inventaire indique aussi que 75 pour cent des émissions de GES par la collectivité découlent du transport tandis que l'agriculture est la seconde source en importance, et que le chauffage des bâtiments (résidentiels, commerciaux, institutionnels) occupe la troisième place, suivi des déchets (voir Tableau II du Rapport d'inventaire ci-dessous).

**Tableau II : Résultats de l'inventaire 2019 des émissions de GES de la collectivité de la Municipalité de La Pêche**

Sources	Émissions de GES (tCO <sub>2</sub> éq)			
	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> éq
<b>NIVEAU 1: ÉMISSIONS DIRECTES</b>	<b>46 553</b>	<b>5 196</b>	<b>6 503</b>	<b>58 252</b>
<b>Résidentiel</b>	<b>1 267</b>	<b>1 560</b>	<b>140</b>	<b>2 967</b>
<i>Gaz naturel</i>	0	0,0	0,0	0
<i>Mazout</i>	1 165	0,3	0,7	1 166
<i>Bois de chauffage</i>	6 644	1 559	137	1 697
<i>Autre (Propane)</i>	102	0,05	1,92	104
<b>Commercial et institutionnel</b>	<b>2 055</b>	<b>0,55</b>	<b>15,04</b>	<b>2 070</b>
<i>Gaz naturel</i>	0	0,00	0,00	0
<i>Mazout léger</i>	977	0,26	2,92	980
<i>Mazout lourd</i>	24	0,01	0,13	24
<i>Autre (Propane)</i>	1 054	0,28	11,99	1 066
<b>Industriel</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Agriculture</b>	<b>1 129</b>	<b>3 543,64</b>	<b>4 916,60</b>	<b>9 589</b>
<i>Consommation de carburant des bâtiments</i>	344	0,09	3,69	348
<i>Consommation de carburant des véhicules</i>	785	0,70	1,73	787
<i>Fermentation entérique</i>	N/A	3 333,13	N/A	3 333,1
<i>Gestion du fumier</i>	N/A	209,71	375,57	585,28
<i>Utilisation d'engrais (fumier, synthétiques et biosolides)</i>	N/A	N/A	2 182,94	2 182,94
<i>Résidus de récoltes</i>	N/A	N/A	2 346,67	2 346,67
<i>Culture du sol organique</i>	N/A	N/A	6,01	6,01
<b>Transport</b>	<b>42 102</b>	<b>92</b>	<b>1 431</b>	<b>43 625</b>
<i>Déplacements sur route</i>	33 547	85	1 413	35 045
<i>Déplacements hors-route</i>	8 556	6,52	18,61	8 581
<b>Émissions fugitives (distribution gaz naturel)</b>				<b>0</b>

Sources	Émissions de GES (tCO <sub>2</sub> éq)			
	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> éq
<b>NIVEAU 2: ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES À L'ÉNERGIE</b>	<b>152</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>190</b>
<b>Résidentiel</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>1,87</b>	<b>106</b>
<i>Électricité</i>	85	0	2	106
<b>Commercial et institutionnel</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>1,426</b>	<b>81</b>
<i>Électricité</i>	65	0	1	81
<b>Industriel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Agriculture</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0,06</b>	<b>3</b>
<i>Électricité</i>	3	0	0	3
<b>Sources</b>	<b>CO<sub>2</sub></b>	<b>CH<sub>4</sub></b>	<b>N<sub>2</sub>O</b>	<b>CO<sub>2</sub>éq</b>
<b>NIVEAU 3: AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES</b>	<b>0</b>	<b>1 354</b>	<b>323</b>	<b>1 677</b>
<b>Agriculture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>317,96</b>	<b>318</b>
<i>Sols agricoles : Sources indirectes</i>	0,00	0,00	317,96	318
<b>Matières résiduelles</b>	<b>0</b>	<b>855</b>	<b>0</b>	<b>855</b>
<i>Enfouissement à l'extérieur du territoire de la Ville</i>	693	855	0,0	855
<i>Compostage</i>	N/A	0	0,00	0
<b>Eau et eaux usées</b>	<b>0,00</b>	<b>499,09</b>	<b>4,90</b>	<b>504</b>
<i>Traitement aux usines d'épuration</i>	0,00	0,00	4,90	5
<i>Traitement par fosses septiques</i>	0,00	499,09	0,00	499,1
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>46 705</b>	<b>6 550</b>	<b>6 829</b>	<b>60 118</b>

<b>TOTAL DES ÉMISSIONS BIOGÉNIQUES (tCO<sub>2</sub>)</b>	<b>7 337</b>
--	--------------

La Commission a noté que, pour instructif qu'il soit, la valeur de l'exercice est réduite par des enjeux méthodologiques qui obligent à aborder ces données avec un certain recul. En effet les estimés d'inventaire sont surtout basés sur des moyennes provinciales, reportées au prorata des populations. Cette approche ne permet donc pas d'établir de liens directs entre les changements au niveau des émissions et les changements de comportements de la population locale. Des collectes de données mieux ciblées pourraient pallier en partie à cette lacune.

Il n'empêche que tous ces premiers efforts placent la municipalité dans le peloton de tête de cet important chantier collectif qu'est la réduction des émissions de GES. Dans un contexte climatique, mais aussi politique et social qui se transforme très rapidement et va certainement continuer à le faire, il est plus important que jamais de poursuivre sur cette lancée. Les membres de la Commission espèrent que la présente proposition de Plan d'action sera reçue comme un document évolutif, qui deviendra d'autant plus utile si toutes les parties prenantes se l'approprient pleinement et l'utilisent comme un outil supplémentaire afin d'arriver plus rapidement à atteindre des objectifs ambitieux et mesurables.

### **3. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION**

#### **3.1. La démarche**

Depuis sa création en 2022, la Commission a recueilli un vaste éventail d'informations sous forme de rapports, de données et de consultations, dans les domaines pertinents à son mandat. Ses travaux préliminaires lui ont permis de cerner les grandes thématiques qui allaient faire l'objet du présent Plan d'action. C'est en 2023 que ses membres ont réalisé l'essentiel de leurs activités. Pour mener à bien la tâche qui leur avait été confiée, ils s'étaient alors fixé plusieurs objectifs, notamment :

- développer une meilleure compréhension du contexte, des caractéristiques et des enjeux locaux pertinents au mandat de la Commission, ainsi que du champ d'action municipal;
- identifier les parties prenantes, informer la population de ses activités et recueillir les perspectives de la collectivité sur l'action visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;
- rechercher, colliger, organiser et évaluer les données existantes;
- tracer un portrait des activités collectives et administratives ayant une incidence sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

La Commission a résumé l'ensemble des actions qu'elle a réalisées au cours de l'année dans un rapport qui a été présenté au Conseil municipal en décembre 2023. Le document détaille également les différentes activités réalisées dans le cadre de l'important processus de consultation et d'engagement des parties prenantes réalisé entre septembre et décembre 2023. Afin d'atteindre un échantillon diversifié et représentatif de l'ensemble de la population, la Commission a élaboré une démarche d'envergure, qui misait à la fois sur les rencontres en personne, les outils d'échange et de collecte d'informations en ligne et l'implication d'organisations du secteur social et d'organismes à but non lucratif qui travaillent avec différentes clientèles dans la Municipalité. Pour ne citer que quelques chiffres, on peut retenir de l'ensemble de ces démarches que:

- 36 personnes provenant de tous les secteurs géographiques de la Municipalité ont participé à la séance de consultation officielle tenue le 9 novembre 2023. Au cours de leurs délibérations, elles ont proposé quelque 158 initiatives potentielles en matière d'action climatique.
- Les quatre kiosques d'engagement ambulants ont permis à plus de 100 visiteurs d'avoir des conversations avec des membres de la Commission : ces derniers ont recueilli 58 suggestions d'initiatives potentielles.
- Les propositions formulées ont fait l'objet de plus de 400 votes qui ont permis d'évaluer le niveau d'intérêt pour ces diverses initiatives.





À ces activités se sont ajoutées une trentaine de soumissions reçues par courriel, dont certaines incluaient des analyses et des propositions très détaillées, un total de neuf rencontres avec des experts dans les différents domaines d'intérêt pour la Commission et autant de réunions avec les responsables municipaux et les consultants externes.

Cet exercice important a permis aux membres de la Commission de constater que l'expertise locale est significative. Un grand nombre de résidents et résidentes de La Pêche sont bien au fait des enjeux liés aux changements climatiques et de façon générale ils seraient disposés à travailler de concert avec les décideurs. Les rencontres avec différents acteurs et spécialistes ont aussi fait ressortir le potentiel d'action et de coordination entre la municipalité et la MRC en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

#### Termes et thématiques du projet de Plan d'action

À un autre niveau, ces nombreux échanges ont également fait ressortir l'importance de bien clarifier les termes qui devraient être employés tout au long du Plan d'action : les consultations

ont accessoirement révélé la diversité de ceux utilisés par nos différents interlocuteurs (adaptation, réduction, atténuation, impacts, vulnérabilités, etc.) et les risques de confusion qui peuvent s'ensuivre.

C'est ainsi que tout au long de ce projet de Plan d'action, la Commission utilise le terme « atténuation » lorsqu'il est question de mesures qui visent à réduire les émissions de GES. Le terme « adaptation » couvre quant à lui l'ensemble des initiatives et des mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains exposés aux effets réels ou prévus des changements climatiques.

**Atténuation:** mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Adaptation:** mesures pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques.

De la même manière, la Commission souhaite attirer l'attention sur l'importante distinction à faire entre les impacts des changements climatiques, c'est-à-dire leurs effets, et la vulnérabilité, plus ou moins importante selon les cas, des personnes ou des infrastructures qui les subissent.<sup>5</sup>

La Commission croit fermement que atténuation et adaptation sont liés et qu'il est aussi critique de réduire les émissions de GES pour atténuer les changements climatiques, que de réduire la vulnérabilité aux impacts de ces derniers. Ici comme ailleurs, l'immense chantier de la réduction des émissions de GES n'en est qu'à ses débuts. La complexité et l'envergure du phénomène, les chevauchements de compétences et la nécessité d'engager tous les acteurs posent des défis importants. Mais il y a urgence d'agir, et c'est un sentiment que les membres de la Commission ont clairement ressenti dans tous leurs échanges avec les diverses parties prenantes.

La collecte de données représentatives et la mise en place de projets concrets, dotés d'objectifs clairs et d'indicateurs de résultats mesurables doit être une priorité pour tous.

Dès les premières étapes de l'élaboration de son projet de Plan d'action, la Commission a fait face au défi de structurer sa pensée et ses actions dans ce cadre complexe. Le découpage par thématique qu'elle a choisi de privilégier s'appuie sur plusieurs considérations, dont les liens évidents avec les catégories de l'inventaire de GES; les liens avec les activités quotidiennes des résidents de La Pêche; les structures de plans d'action mis au point par d'autres municipalités québécoises; les domaines d'intervention municipaux. Certains thèmes se prêtent davantage à des actions qui sont de l'ordre de l'atténuation (comme le transport) tandis que d'autres invitent à agir davantage dans le domaine de l'adaptation (voir la qualité de vie) : les membres de la Commission se sont efforcés, dans la mesure du possible, de garder un équilibre entre les actions susceptibles de contribuer à diminuer les émissions de GES, et celles capables d'aider à mieux composer avec leurs effets néfastes.

---

<sup>5</sup> Voir : <https://www.ouranos.ca/fr/attenuation-adaptation>, consulté le 3 mai 2024.

### 3.2. Les thématiques

Le projet de Plan d'action de la Commission a donc pour objectif premier de faciliter l'identification et la mise en œuvre la plus rapide possible d'actions structurantes. À cette fin, ses membres ont choisi de regrouper les différents champs d'intervention qui lui apparaissent essentiels sous quatre grandes thématiques :

- Le transport, incluant les infrastructures associées;
- Le territoire, qui regroupe l'agriculture, les ressources et les milieux hydriques, et la couverture boisée;
- L'environnement bâti, qui rassemble les infrastructures et bâtiments, et les espaces publics;
- La qualité de vie, sous laquelle on retrouve les urgences et la santé, l'alimentation, et la gestion des matières résiduelles.

Les échanges avec des experts, la documentation consultée et les résultats de l'importante participation à la consultation publique de 2023 ont fait que la Commission a colligé un nombre remarquable de suggestions de divers ordres, allant des actions plus générales à des propositions très ciblées. Ce foisonnement a suscité une réflexion quant à la meilleure façon de rendre justice à l'effort collectif. Il fallait, en effet, tenir compte du contexte évolutif et complexe décrit au chapitre 2, mais aussi conserver une certaine homogénéité et s'assurer de l'utilisabilité des actions proposées. Par ailleurs, la formulation de recommandations précises dans des domaines hautement spécialisés débordent largement du mandat confié à la Commission et irait bien au-delà des compétences de ses membres. Pour toutes ces raisons, les membres de la Commission ont choisi de formuler leurs recommandations à un niveau stratégique et d'assortir chacune d'entre elles de propositions d'actions qui pourraient, à court terme, les concrétiser.

Cela dit, l'analyse du matériel regroupé pour chacune des thématiques a aussi fait émerger des constats et des besoins communs. Cette constance amène la Commission à formuler deux recommandations transversales, applicables à tous les volets de son projet de Plan.

L'analyse des actions de la Municipalité, mais aussi de celles de toutes les parties prenantes engagées dans la lutte contre les changements climatiques, a fait ressortir l'absence fréquente – dans certains cas flagrante – de toute mesure des résultats atteints. Une récente analyse des plans d'action climatique municipaux au Canada identifie la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation comme en étant les principales faiblesses des plans d'action climatique (Guyadeen et al, 2018).<sup>6</sup>

#### **Recommandation 1**

La Commission recommande que toutes les initiatives d'atténuation des GES ou d'adaptation à

<sup>6</sup> Voir : Guyadeen, D., Thistlethwaite, J. & Henstra, D. Evaluating the quality of municipal climate change plans in Canada. *Climatic Change* 152, 121–143 (2019). <https://doi.org/10.1007/s10584-018-2312-1>

leurs effets, prises ou appuyées par la Municipalité de La Pêche, soient assorties d'un mécanisme qui permette de suivre leur progression et d'en évaluer les résultats (objectifs, cibles, variables, indicateurs).

Concrètement, cette démarche devrait inclure :

- Exiger à l'avenir que les initiatives d'atténuation ou d'adaptation comportent un volet pour en mesurer et en disséminer les résultats.
- Produire un guide simple pour guider les promoteurs de projets à intégrer la mesurabilité des résultats dans leurs démarches.

La seconde recommandation transversale de la Commission s'inscrit dans le droit fil de la première. Au cours de ses travaux, ses membres ont souvent été confrontés à la difficulté de différencier les initiatives prises au nom du développement durable et celles qui visent spécifiquement l'atténuation des GES ou la mise en place de mesures d'adaptation pour pallier à leurs effets. Dans un contexte marqué à la fois par l'urgence d'agir sur le front des GES et par la nature limitée des ressources qui peuvent y être consacrées, la Municipalité gagnerait à identifier clairement les actions et les fonds dédiés à la lutte aux changements climatiques, notamment par le biais du Fonds vert.

## **Recommandation 2**

La Commission recommande que la Municipalité revise le Fonds vert pour en consacrer une proportion déterminée aux initiatives qui visent spécifiquement l'atténuation des GES ou l'adaptation à leurs effets.

Concrètement, cette démarche devrait inclure :

- Une réflexion sur les critères de sélection du Fonds vert qui permettraient de bien cerner l'apport et la portée des initiatives pour l'atténuation des GES ou d'adaptation afin de choisir celles qui auront le plus d'impact.
- Informer les groupes communautaires et le public en général du bien-fondé des changements apportés au Fonds vert, y compris les nouveaux critères de sélection.
- Étudier la possibilité d'augmenter le pourcentage de fonds publics alloués au Fonds vert ainsi que le nombre, la durée et la taille des initiatives soutenues.

La Commission est consciente que cette recommandation pourrait rendre nécessaire une révision de la Politique d'application du programme du Fonds vert, mise à jour en décembre

2020, et une révision de la présentation qui est faite du Fonds et des invitations à soumissionner sur le site internet de la Municipalité.

Ces réflexions autour du Fonds vert ont aussi entraîné des discussions, au sein de la Commission, sur les différents enjeux de sensibilisation et de communication auxquels la Municipalité est confrontée dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation). Ces enjeux émergent ponctuellement dans des suggestions des participants aux consultations, en lien avec des champs d'action précis. La problématique plus large à laquelle ils renvoient sera abordée plus loin, dans le chapitre consacré à la mise en œuvre du projet de Plan d'action.

### 3.2.1. Le transport

Au Québec, la part des transports (tous modes confondus) représente 43 pour cent du total des émissions de GES. À lui seul, le transport routier est responsable du tiers de ces émissions. À l'échelle de La Pêche, le poids du transport est encore plus important : l'inventaire réalisé par Enviro-Accès révèle que la catégorie représente 75 pour cent de toutes les émissions des résidents et des entreprises de la Municipalité. Le rapport précise toutefois qu'il s'agit d'un estimé, déterminé à partir du nombre de véhicules immatriculés sur le territoire.

Il va de soi que tous les efforts, dans ce domaine, doivent être centrés sur des objectifs d'atténuation. La Municipalité a entrepris de réduire les émissions dont elle est directement responsable : elle a commencé à électrifier une partie de sa flotte de véhicules et ses employés travaillent actuellement sur différents projets qui encourageraient l'utilisation de véhicules électriques et l'autopartage. Au niveau de la collectivité, les enjeux relatifs au transport sont par exemple pris en compte dans les modifications apportées au Plan particulier d'urbanisme du secteur de Ste-Cécile-de-Masham (orientation 2), mais dans une perspective davantage axée sur la sécurité et le confort des usagers.

Le poids prépondérant des émissions engendrées par la collectivité, toutes catégories confondues, liées au transport, a amené la Commission à se pencher tout particulièrement sur deux enjeux, à savoir le transport collectif et la mobilité active.

#### *Le transport collectif*

En 2016, 81,7 pour cent de la population active de la MRC des Collines-de-l'Outaouais travaillait dans le secteur tertiaire. L'administration publique représente son principal secteur d'activité, employant 22,2 pour cent des travailleuses et travailleurs. Les données colligées avant 2020 indiquaient que la moitié des personnes de la MRC qui se déplacent pour aller travailler se rendaient à Gatineau, 34 pour cent d'entre elles à Ottawa tandis que 14 pour cent seulement demeuraient à l'intérieur de la MRC.

Tous reconnaissent désormais que les transports collectifs doivent être au cœur des efforts d'atténuation des émissions de GES engendrées par ce secteur d'activités. Or, les défis du transport collectif en milieu rural sont très différents de ceux des grands centres urbains. Depuis sa création il y a un peu plus de 20 ans, la société de transport collectif TransCollines qui opère dans toute la MRC, développe ses services en fonction de priorités dictées surtout par des objectifs socio-économiques et de développement durable.

L'évolution rapide des modalités d'emploi entraînée par la pandémie a bouleversé et individualisé encore davantage les habitudes de déplacement. Ce changement s'accompagne d'un lot de défis importants pour les transporteurs. Ainsi, TransCollines a adapté son offre de services, allouant une plus grande part de ses ressources au transport à la demande, parfois au détriment des services en lignes fixes, dédiées au transport collectif : la réponse du public est plus que favorable.

La participation aux consultations a fait ressortir une demande forte pour l'amélioration continue et la diversification de l'offre en transports collectifs (ajouts de trajets express, dynamisation de l'interface de services). Toutefois les membres de la Commission ont été à même de constater qu'à l'échelle de La Pêche comme à celle de la MRC, il manque actuellement de données fiables sur les schémas de transport, notamment sur les distances parcourues par type de véhicules ou sur les raisons des déplacements individuels. En 2021, le CREDDO a appuyé financièrement une étude de faisabilité en matière de mobilité durable dans quatre municipalités de l'Outaouais rural, dont La Pêche, mais la Commission n'a pas réussi à y avoir accès avant la finalisation du présent rapport. Une enquête origine-destination a aussi été faite dans la région de l'Outaouais à l'automne 2022 mais les données récoltées n'ont pas encore été diffusées.

### **Recommandation 3**

La Commission recommande que la Municipalité se dote d'une véritable stratégie de valorisation et de facilitation du transport collectif sur son territoire.

Concrètement, cette démarche devrait inclure :

- La collecte et l'analyse de données pertinentes, en collaboration avec les acteurs du milieu (TransCollines, MRC, CREDDO).
- La poursuite du travail avec TransCollines pour améliorer l'accessibilité et la commodité des transports en commun.
- Une révision de la prise de décision en urbanisme afin de prioriser la réduction de l'étalement urbain et l'augmentation de l'offre de transport collectif, dans une perspective explicite de diminution des émissions de GES.

### *La mobilité active*

Tel qu'indiqué dans la section 2.4, La Pêche s'est dotée d'un Plan de transport actif dès 2011 et ce document a subséquemment été mis à jour en 2017. Toutefois, ce Plan n'ayant pas été disséminé, la Commission n'en a pris connaissance que tardivement, en avril 2024.

Le plan inclut des actions touchant les réseaux piétonniers et cyclables, le mobilier urbain, les mesures de planification et d'urbanisme favorables à la mobilité active et des projets de réglementation et d'amélioration des rues.

Sa plus récente mouture fait état des infrastructures existantes en matière de mobilité active. Elle identifie des besoins d'amélioration et de sécurisation des structures existantes, présente des possibilités d'expansion de ces dernières, à l'intérieur et entre les noyaux urbains municipaux, ainsi que de raccordements aux réseaux régionaux existants (MRC et municipalité de Low). Le Plan comporte aussi un « plan d'intervention » assorti de mesures prévues dans des horizons d'un à deux ans, de deux à quatre ans et d'au-delà de cinq ans. Toutefois, la Commission n'a pas été en mesure d'identifier clairement les améliorations prévues qui ont été réalisées, celles qui sont toujours au programme et celles qui ont été abandonnées.

Plusieurs participants et participantes aux consultations ont aussi mis de l'avant et priorisé diverses mesures relatives à l'amélioration des réseaux de transport actif. Leurs recommandations étaient concrètes et articulées, et plusieurs se retrouvent dans le Plan de la Municipalité. Il a été impossible pour la Commission, faute d'information sur le statut du plan, d'en prioriser les éléments.

#### **Recommandation 4**

La Commission recommande que la Municipalité, en s'appuyant sur son Plan de mobilité active de 2017, poursuive et intensifie ses efforts pour améliorer son réseau de transport actif et communique au public ses efforts en ce sens.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- Une sécurisation et une accessibilité accrue des corridors de transport actif: limitations de vitesse, pistes cyclables et sentiers pédestres dédiés, expansion des trottoirs et leur déneigement en hiver.
- L'évaluation des progrès accomplis au cours des cinq dernières années à l'aune des priorités fixées par son Plan (2017) notamment sur les infrastructures de transport actif telles que pistes cyclables et sentiers pédestres, qui tiennent à cœur aux citoyens consultés.

- Une révision du Plan d'intervention à la lumière des plus récents développements de l'infrastructure de mobilité active au niveau de la MRC et des possibilités de financement actuelles liées à de tels projets.
- Un compte-rendu public des réalisations du Plan existant ainsi qu'une démarche claire et mesurable de réalisation des priorités du Plan révisé.

### 3.2.2. Le territoire

Tel qu'indiqué au chapitre 1, la municipalité de La Pêche est la plus vaste de toutes celles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Son territoire est une de ses ressources les plus importantes : il doit être au cœur de sa démarche vers un développement durable et de ses efforts d'atténuation et d'adaptation aux impacts des GES.

Sous la thématique du territoire, la Commission identifie trois champs d'intervention prioritaires: ils concernent son utilisation à des fins agricoles et deux de ses principales composantes, soit les ressources et les milieux hydriques, et les superficies boisées.

La collecte d'informations et les rencontres d'experts effectuées par les membres de la Commission en relation au territoire ont rapidement fait ressortir des enjeux liés à la qualité et la cohérence des données disponibles, principalement en raison des différents cadres définitionnels sous-jacents à leur production. Par exemple, un document produit à la fin des années 2010 repose en fait sur des données vieilles de 20 ans; de même, la transposition des données à travers différentes échelles spatiales donne parfois lieu à des imprécisions flagrantes. Dans le cas particulier du territoire, il faut tenir compte du fait qu'une série de données est colligée avec l'intention de mieux comprendre la nature de la couverture terrestre (boisée, défrichée), tandis qu'une autre a pour prémisse l'utilisation qui en est faite (production agricole, sylvicole, touristique) ou encore les régimes qui régissent cette utilisation (terres publiques, privées, zonage agricole). La Commission invite donc la Municipalité à une certaine prudence, et à bien clarifier ses intentions afin de s'appuyer sur les données véritablement pertinentes au moment de décider de ses interventions.

Les consultations menées par la Commission ont confirmé que l'aménagement des écosystèmes constitue un enjeu important pour la population. Quelques-unes des propositions détaillées reçues par courriel indiquent aussi que des résidentes et résidents possèdent une expertise approfondie dans ces champs d'intervention. Ces connaissances sont d'ailleurs mises à profit, très concrètement, par les nombreuses organisations à but non lucratif (OBNL) déjà engagées dans différents projets de restauration et de préservation appuyés financièrement par le Fonds vert : leurs actions s'ajoutent à celles de la Municipalité elle-même. Cette souplesse lui permet d'élargir son impact.

#### *Agriculture*

L'agriculture est l'un de ces champs d'intervention qui illustre bien les enjeux liés tant à la collecte d'information qu'au partage et au chevauchement des compétences entre les différents



paliers de gouvernement. La principale source des informations utilisées par la provient du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)<sup>7</sup> produit par la MRC des Collines-de-l’Outaouais en 2019 et mis à jour en 2022. La plupart des données recensées le sont donc au niveau de la MRC, ou partagées par le syndicat local de l’UPA – Collines-de-l’Outaouais auquel appartiennent les productrices et producteurs de la Municipalité.

Le territoire agricole de La Pêche s’étend sur 15 993 ha, ce qui représente 22,2 % de la zone agricole totale de la MRC. À l’échelle régionale, seule la municipalité de Pontiac possède un territoire agricole plus étendu, avec 21 219 ha. Toutefois, la superficie cultivée dans la municipalité de La Pêche ne couvre que 4 052 ha, soit le quart de sa zone agricole<sup>8</sup>.

En 2021, le territoire de la Municipalité comptait 64 entreprises agricoles qui, ensemble, généraient des revenus annuels totaux d’un peu plus de 4,3 M\$. Leur profil d’activités reflète les priorités régionales, à savoir la production bovine, les cultures fourragères et la production horticole ou maraîchère. En termes d’actions concrètes, la Municipalité ne dispose dans ce domaine que de pouvoirs limités. Cela dit, à l’été 2020, elle a mandaté la Table agroalimentaire de l’Outaouais pour qu’elle dresse un portrait, effectue un diagnostic et formule des recommandations afin d’appuyer le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur son territoire<sup>9</sup>. À l’heure actuelle, une [page de son site internet](#) est consacrée aux subventions accessibles aux agriculteurs, qu’elle oriente vers les différents intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux.

Les données issues de l’inventaire des émissions de GES réalisé pour le compte de la Municipalité suggèrent que l’agriculture compte pour environ 17 pour cent du total. [Sur son site internet](#), la Municipalité précise toutefois que dans la mesure où ces données sont dérivées des moyennes provinciales (et ne tiennent donc pas compte des particularités de la production agricole sur le territoire), ce pourcentage pourrait dans les faits s’avérer inférieur. Ainsi, bien qu’en règle générale l’utilisation d’engrais, toutes formes confondues, soit reconnue comme une source importante de GES, la Commission a constaté qu’il existe un consensus parmi les producteurs locaux autour du fait que la nature même des activités agricoles pratiquées sur le territoire de la Municipalité font que leur utilisation y serait minimale. Au sein du secteur, les

---

<sup>7</sup> Voir : <https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/pdza.pdf> Consulté le 15 mai 2024.

<sup>8</sup> Ces données excluent toutefois les superficies consacrées à l’acériculture (op.cit p. 24), qui connaissent depuis quelques années une croissance importante à l’échelle de la province. Il en sera question dans la sous-section consacrée aux superficies boisées.

<sup>9</sup> Voir : [https://www.villelapeche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/2021-05-03-rapport\\_table-agro-alimentaire-diagnostic.pdf](https://www.villelapeche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/2021-05-03-rapport_table-agro-alimentaire-diagnostic.pdf) Consulté le 20 mai 2024

résidus de récoltes et la fermentation entérique (émissions du bétail causées par les processus digestifs) seraient les principales causes des émissions de GES.

Une proportion intéressante des suggestions émanant des consultations publiques touche aux enjeux liés à l'alimentation et à l'agriculture. Les premiers seront abordés dans la thématique Qualité de vie. Pour ce qui est de l'agriculture, sans surprise, les propositions recueillies visent l'atténuation des émissions; on ne peut toutefois pas ignorer l'importance cruciale de réduire la vulnérabilité de la production agricole aux aléas climatiques. Quant à la recommandation de la Commission, qui les chapeaute, elle tient compte, dans sa formulation même, des limites de l'intervention municipale dans les enjeux liés à la production agricole.

#### **Recommandation 5**

La Commission recommande que la Municipalité encourage l'adoption de pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES et favorisent la résilience face aux changements climatiques sur son territoire.

Concrètement, la Municipalité pourrait par exemple :

- Encourager l'économie d'énergie et le remplacement des combustibles à fortes émissions de GES en créant un dépôt régional de biodiesel, ou en appuyant financièrement l'électrification de certains équipements.
- Appuyer les réseaux existants de productrices et de producteurs locaux en leur rendant accessibles des espaces de rencontres physiques ou virtuels.
- Appuyer financièrement la tenue d'ateliers ou de conférences sur des thèmes relatifs à l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation, à l'intention de productrices et de producteurs locaux.
- Créer un prix annuel qui serait remis à une ferme pour souligner et récompenser une initiative prise afin de réduire les émissions de GES.
- Tenir compte de la perspective des producteurs locaux dans les discussions régionales portant sur les mesures d'écofiscalité spécifiques au milieu agricole.

#### *Resources et milieux hydriques*

Depuis 2006, la Loi sur les compétences municipales confère aux MRC la compétence exclusive (à quelques exceptions près) sur tous les cours d'eau et les lacs présents sur leur territoire. Ce n'est toutefois qu'en 2017 que le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Cette Loi leur reconnaît six grandes fonctions, dont celle de séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques. Elle confie également aux MRC la responsabilité d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), en leur demandant d'intégrer leur conservation à la

planification de l'aménagement du territoire afin d'atteindre l'objectif de zéro perte nette de ces milieux.

La MRC a adopté un Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2020, qui prévoyait déjà un certain nombre d'interventions : dans la foulée, les municipalités ont dû elles aussi réviser leurs plans d'urbanisme et leurs règlements de zonage. La Pêche a saisi cette occasion pour entreprendre diverses initiatives, indépendamment ou sous l'égide d'actions régionales – comme par exemple sa participation au programme H2O des Collines de la MRC, visant l'acquisition de connaissances des eaux de surface et souterraines sur son territoire. D'autres idées sont à l'étude, comme, par exemple, le développement de stratégies visant à favoriser une utilisation harmonieuse des plans d'eau par les différents usagers. L'adoption par la MRC de son premier PRMHH, en 2023, qui vise au moins l'objectif de zéro perte nette des milieux humides et hydriques (MHH), va exiger une autre révision du Plan d'urbanisme de la Municipalité.

À ces engagements de La Pêche font aussi écho de nombreuses initiatives citoyennes et communautaires qu'elle soutient par l'entremise de son Fonds vert. La diversité des regroupements et des actions qu'elle appuie témoignent de la centralité de l'eau, sous toutes ses formes, dans la vie de la Municipalité, et de l'intérêt du milieu pour ces enjeux. Ce fort engagement, qu'on pourrait presque qualifier d'identitaire, s'est aussi reflété dans le nombre de propositions d'action recueillies par la Commission dans le cadre du processus de consultation.

L'analyse de l'ensemble des informations colligées a amené les membres de la Commission à formuler certains constats et à effectuer certains choix, afin de baliser et de prioriser le mieux possible ses recommandations.

Ainsi, il est clair que la question des milieux humides et hydriques entretient souvent des liens étroits avec le champ d'action Agriculture : les activités de drainage, qui se sont intensifiées au fil des ans, ont eu comme effet d'accélérer le ruissellement, de diminuer la capacité du territoire à atténuer les fortes pluies, à filtrer les polluants, à recharger la nappe phréatique et à amoindrir les périodes de sécheresse. Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'assistance aux agriculteurs pour améliorer et préserver leurs bandes riveraines.

En lien avec les questions d'infrastructures et de bâtiments, la croissance de la demande en eau souterraine due à la densification résidentielle, couplée à une augmentation de la fréquence et de la durée des périodes de sécheresse, peuvent aussi entraîner l'assèchement de certains puits, et une détérioration de la qualité de l'eau. Lors des consultations, les participants ont été nombreux à soulever la question du statut de la source Lorne Shouldice. Cet enjeu sera abordé sous la thématique Qualité de vie, tout comme les enjeux liés à la conformité des installations septiques (sensibilisation et inspection), qui préoccupent un grand nombre de résidents.

À un autre niveau, l'analyse du matériel colligé révèle également que ce champ d'action illustre de façon très claire les frontières parfois floues entre les propositions d'action et les projets

mis en œuvre dans une perspective de développement durable, et ceux qui ciblent spécifiquement l'atténuation des émissions de GES ou l'adaptation aux changements climatiques qu'ils entraînent. Dans le respect de son mandat, la Commission limite ses analyses et ses recommandations aux seconds. Toutefois, elle souhaite noter que cela ne diminue en rien, aux yeux de ses membres, le bien-fondé et l'intérêt de projets ancrés dans une vision plus large.

Afin de clarifier son propos, la Commission a choisi de subdiviser le champ d'action des MHH en trois sous-thèmes distincts soient les bandes riveraines, les lacs et les rivières, et les milieux humides et de formuler pour chacun des recommandations distinctes. La Commission a noté que la Municipalité est au fait d'enjeux relatifs à ces milieux : l'objectif 5 du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Masham prévoit notamment des interventions d'entretien et d'amélioration. Outre le fait qu'il ne semble pas exister de moyens susceptibles d'évaluer l'état d'avancement et les résultats des efforts déployés jusqu'à présent, la Commission, tout en saluant ces démarches, a choisi d'articuler ses recommandations à l'échelle plus vaste de l'ensemble du territoire municipal.

### **Bandes riveraines**

Les bandes riveraines ont une double fonction. D'une part, elles contribuent à atténuer la production de GES, en réduisant les pertes de carbone causées par l'érosion des sols et en ajoutant à la capacité de séquestration, grâce à la croissance de la végétation. D'autre part, en retenant le ruissellement des eaux, elles contribuent aussi à atténuer les risques d'inondation lors des fortes précipitations, de plus en plus fréquentes. Au-delà des enjeux liés aux milieux agricoles, déjà cités, un grand nombre de résidents, permanents ou saisonniers, sont propriétaires de bandes riveraines. Ils sont donc susceptibles d'agir directement pour les protéger. Cela fait de ce champ d'action un thème porteur, susceptible de permettre des résultats visibles et de nourrir l'identité de la communauté.

La Municipalité est sensible à ces enjeux. Par exemple, elle a mis en place en 2024 un Programme de revégétalisation des berges de la rivière La Pêche et prévoit utiliser cette démarche pour évaluer la faisabilité de la mise en place d'un service d'aménagement et d'entretien des bandes riveraines. La commission croit que de telles initiatives gagneraient à être mieux balisées, à l'échelle de tout le territoire.

#### **Recommandation 6**

La Commission recommande que la Municipalité se dote d'une stratégie de préservation et de restauration des bandes riveraines, incluant des objectifs d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Concrètement, cette stratégie pourrait inclure :

- La cartographie et la caractérisation des superficies riveraines sous différentes domanialités (privées/publiques) et catégories (urbaine/agricole/forestière), assorties d'un plan d'inspection et de l'application des règlements existants relatifs aux bandes riveraines;
- La priorisation des bandes à restaurer et un soutien pluriannuel aux programmes de restauration et de revitalisation mis de l'avant par diverses parties prenantes;
- Une campagne d'information et d'appui aux propriétaires qui adoptent des mesures documentées de conservation et de revitalisation de leurs bandes riveraines, en tenant compte de leur potentiel d'atténuation des émissions de GES.

### **Lacs et rivières**

Ses rivières, dont l'imposante Gatineau, et ses lacs, qui se comptent par dizaines, sont au cœur de l'identité de la Municipalité et de l'attrait de son territoire. En témoignent le nombre d'associations et d'organismes communautaires voués à leur défense, dont certaines initiatives bénéficient de l'appui du Fonds vert municipal. Les interventions concernant les lacs et les rivières ont aussi reçu un niveau d'appui important lors des consultations.

Il faut toutefois reconnaître que beaucoup de ces actions s'ancrent davantage dans une perspective de développement durable, plus large que celle de la lutte contre les émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques. Il n'en demeure pas moins que face à des épisodes de chaleur extrême ou de sécheresse, les lacs et les rivières en santé sont une source de mieux-être pour tout l'écosystème, incluant les humains qui y habitent. Tel qu'indiqué ci-dessous, certaines actions peuvent également contribuer à l'atténuation des émissions.

#### **Recommandation 7**

La Commission recommande que la Municipalité soutienne les actions communautaires visant la protection des lacs et des rivières, et porte une attention particulière à celles qui s'inscrivent spécifiquement dans un contexte d'atténuation des émissions de GES ou d'adaptation à leurs effets.

Concrètement, cet appui pourrait inclure :

- Une stratégie d'encouragement des activités non-émisives sur les plans d'eau de la municipalité, et de sensibilisation des usagers des lacs et rivières aux pratiques de navigation responsable.<sup>10</sup>

<sup>10</sup>Les pratiques de navigation responsable incluent le respect des zones d'exclusion (myriophylle à épi), les limites de vitesse, le contrôle du sillage et le nettoyage des bateaux.

- L'intensification du programme municipal d'inspection et de vidange des fosses septiques situées aux abords des cours d'eau et des lacs, favorisant ainsi la santé et la résilience de ces plans d'eau aux changements climatiques.
- Un appui à la reconnaissance des droits fondamentaux de la rivière Gatineau en tant que personne juridique<sup>11</sup>. Le Conseil municipal pourrait, par exemple, voter une résolution qui irait en ce sens.

### **Milieus humides et hydriques**

Il y a à peine dix ans, les enjeux liés à la disparition des milieux humides et hydriques étaient encore largement ignorés. Dans un contexte d'urbanisation constante, surtout en bordure des grandes agglomérations urbaines, la reconnaissance de leur importance est aujourd'hui à l'origine de nombreuses mobilisations citoyennes. Celles-ci sont fondées sur une volonté de préserver l'environnement, de protéger la biodiversité, mais aussi de réduire le ruissellement et préserver les fonctions de captation du dioxyde de carbone.

La mise en œuvre du PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours de révision méthodologique, suite à l'examen qui en a été fait par le MELCCFP. Il convient de noter que la Municipalité est engagée dans différentes mesures, de portées diverses, dans le contexte du déploiement de ses engagements en matière de développement durable.

#### **Recommandation 8**

La Commission recommande que la Municipalité se dote formellement d'un objectif de zéro perte nette des milieux humides et hydriques sur son territoire, assorti de mesures concrètes en vue de sa réalisation.

Concrètement, la Municipalité pourrait :

- Réviser son plan d'urbanisme pour tenir compte du PRMHH de la MRC.
- À partir de la cartographie du PRMHH, identifier sur le terrain et prioriser les milieux humides et hydriques à protéger et à restaurer sur son territoire.
- En s'appuyant sur les initiatives prévues par la MRC des Collines de l'Outaouais dans son PRMHH, sensibiliser les élus, le personnel municipal et la population à l'importance des

<sup>11</sup>D'ordre stratégique, cette reconnaissance crée un outil juridique de protection pour la rivière et tout son bassin versant, incluant sa biodiversité et toutes les fonctions écologiques vitales offerte par celle-ci face aux changements climatiques. Chapeauté par la communauté Algonquine de Kitigan Zibi, cette initiative s'imbrique dans un mouvement global pour reconnaître les droits de la nature. La rivière Magpie, sur la Côte-Nord, a été la première au Canada à recevoir cette reconnaissance.

milieux humides et hydriques, aux lois qui les encadrent ainsi qu'aux programmes de subvention existants pour la restauration et la création de MHH.

### *Couverture boisée*

Bien que les superficies boisées occupent environ 78 pour cent du territoire de La Pêche, il faut noter que les aires boisées sont inégalement réparties sous différentes domanialités (privées ou publiques) et diverses catégories (urbaines, agricoles, forestières) du territoire. Il n'existe pas d'informations, à l'heure actuelle, sur la répartition de ces différentes sous-catégories d'aires boisées sur le territoire la municipalité, ni sur les pertes de couvert forestier survenues au fil des dernières décennies. Toutefois, le secteur forestier ne représente que 1,3 pour cent des emplois totaux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais: il s'y pratique peu d'activités extractives commerciales.

Il n'en demeure pas moins que le déboisement, quel qu'en soit le motif, est une source avérée de GES. À l'inverse, la protection et l'accroissement des superficies boisées augmente le potentiel net de captage du carbone par la végétation et son stockage dans la biomasse et les sols. Ces mesures ont aussi des bénéfices concomitants, tels que le maintien de zones d'ombre, la protection des habitats fauniques, le contrôle de l'érosion et la présence de brise-vent, qui contribuent à réduire les impacts des changements climatiques.

Les changements climatiques rendent aussi les aires boisées plus exposées aux événements climatiques extrêmes (feux, sécheresses, verglas, etc.). Les écosystèmes boisés sont aussi plus susceptibles d'être attaqués par de nouveaux prédateurs (insectes ou fungus), indigènes ou exotiques, désormais capables de survivre et de se reproduire sous nos latitudes.

Les superficies boisées contribuent également à la préservation du caractère rural de la Municipalité. Tout comme les lacs et les rivières, les forêts sont une composante forte de l'identité collective, et elles contribuent à l'attrait touristique du territoire. Les participants aux consultations ont été nombreux à soumettre ou à voter en faveur des propositions d'actions visant la préservation et l'augmentation du couvert forestier.

#### **Recommandation 9**

La Commission recommande que la Municipalité élabore et mette en œuvre une stratégie exemplaire de protection, d'entretien ou de reboisement selon le cas, pour tout le couvert boisé sur son territoire, tout en tenant compte de la diversité des utilisations et domanialités.

Concrètement, la Municipalité pourrait notamment :

- En collaboration avec la MRC, procéder à la caractérisation (domanialité et autres paramètres pertinents) des superficies boisées sur le territoire municipal.

- Revoir le cadre réglementaire existant sur l’abattage d’arbres pour y intégrer des incitatifs à la préservation de la couverture boisée et des exigences préalables à l’abattage d’arbres.
- Se doter d’un Plan d’action afin de préserver et d’accroître les superficies boisées sur son territoire ainsi que la résilience des arbres et des forêts.
- Travailler avec la MRC et les experts régionaux pour identifier les zones boisées à risque sur le territoire municipal et élaborer des plans d’adaptation particuliers.

### 3.2.3. L’environnement bâti et les espaces publics

La Commission a estimé pertinent de regrouper l’environnement bâti et les espaces publics sous une même thématique, dans la mesure où il s’agit de lieux dans lesquels se déploient les activités humaines de la collectivité, toutes catégories confondues.

La municipalité de La Pêche possède un parc immobilier qui lui permet d’offrir toute une gamme de services à ses résidentes et résidents. Outre son Hôtel de ville, situé à Ste-Cécile-de-Masham et dont il sera question ci-dessous, elle compte trois bibliothèques, quatre casernes de pompiers, un aréna. Elle est aussi propriétaire de 15 parcs et espaces verts disséminés sur son territoire, sur lesquels elle exerce le plein contrôle.

Par le biais de sa réglementation, mais également de mesures d’aide, la municipalité peut aussi influencer indirectement certains paramètres de construction et de consommation d’énergie d’autres éléments du patrimoine bâti, notamment les résidences privées et les bâtiments communautaires, institutionnels et commerciaux. Aux fins du présent projet de Plan d’action, la Commission a choisi de ne pas s’attarder à la situation des établissements dont la gestion incombe à d’autres paliers gouvernementaux, notamment de ceux qui relèvent des réseaux de l’éducation et de la santé et des services sociaux.

L’inventaire des émissions de GES réalisé par Enviro-Accès indique que huit pour cent des émissions de la municipalité sont attribuables à ses propres bâtiments et autres installations. Ce pourcentage s’élève à neuf pour cent dans le cas des émissions de la collectivité. Le fait que la consommation énergétique soit estimée à partir de la fraction de la population québécoise comprise dans le territoire municipal devrait toutefois inciter à la plus grande prudence dans l’utilisation de ces données, notamment lorsque d’autres sources d’énergie contribuent aussi à répondre aux besoins des utilisateurs.

#### *Le bâti*

La volonté affirmée de la Municipalité de placer l’ensemble de ses initiatives de développement et d’urbanisme dans un cadre de développement durable se traduit à la fois par des projets particuliers et par des révisions de plusieurs de ses règlements municipaux.

La Commission salue le projet de construction du nouvel Hôtel de ville aux normes Passivhaus, presque achevé au moment d’écrire ces lignes. Cette structure en bois massif et à haute



efficacité énergétique devrait permettre des économies d'énergie de 65 pour cent, comparativement au coût énergétique d'un bâtiment de même taille qui aurait été construit selon les normes en vigueur en 2021.<sup>12</sup>

Plusieurs initiatives prises par la Municipalité dans une perspective de développement durable touchent également, directement et indirectement, à l'environnement bâti, toutes catégories de propriétés confondues. Elles vont de la révision du Plan d'urbanisme durable, qui intègre les deux Plans particuliers d'urbanisme (PPU de Ste-Cécile-de-Masham et de Wakefield), à celle d'une série de règlements qui touchent les normes relatives à la construction et au lotissement, en passant par l'audit énergétique des bâtiments municipaux et la conversion de leurs systèmes de chauffage.

La Municipalité est consciente du chevauchement fréquent des actions visant spécifiquement l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques d'une part, et celles entreprises dans une perspective plus large de développement durable. Elle a d'ailleurs exprimé sa volonté d'être accompagnée dans un processus d'identification d'actions plus précises visant spécifiquement des objectifs climatiques. En ce sens, ses préoccupations reflètent celles des citoyens qui se sont exprimés lors des consultations menées par la Commission.

Il sera toutefois essentiel – pour avoir un impact significatif sur les GES émis sur son territoire – que la Municipalité planifie sans tarder une démarche engageant de façon plus décisive tant les milieux de l'industrie, des commerces et des institutions (ICI) que les particuliers. Tous ont un rôle à jouer dans cet effort collectif.

#### **Recommandation 10**

La Commission recommande que la Municipalité place le principe de carboneutralité et de résilience au cœur de tous ses efforts de planification, de réglementation et de gestion des bâtiments sur l'ensemble du territoire municipal.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- L'utilisation systématique des critères d'écoconstruction dans tous les audits et projets de rénovation des bâtiments municipaux. Idéalement le cycle de vie complet sera pris en compte, depuis les matériaux de construction jusqu'à l'utilisation puis le démantèlement du bâtiment.
- Des efforts complémentaires aux initiatives gouvernementales d'efficacité énergétique en soutenant par des incitatifs locaux le passage à des modes de chauffage, de

<sup>12</sup> Voir :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2007715/construction-passivhaus-sainte-cecile-masham-economie-energie> Consulté le 29 mai 2024.

ventilation et de climatisation plus efficaces et moins émissifs. Cela pourrait inclure la création d'un programme d'appui à la conversion aux systèmes à faibles émissions destiné aux ménages à faibles revenus (ex. écofiscalité).

- La formalisation d'une équipe-relais d'accompagnement des projets d'éco construction / éco rénovation - soit en interne au sein de l'administration municipale, soit en partenariat avec une entreprise spécialisée. Celle-ci pourrait offrir des conseils sur les technologies appropriées, informer les constructeurs des risques climatiques (inondations, glissements de terrain, incendies de forêt, etc.) liés à leur projet ainsi que des moyens d'accroître la résilience du bâti, faciliter l'accès aux subventions provinciales et fédérales, en autres.

### *Réduction de l'étalement et densification du bâti*

L'étalement du bâti résidentiel est reconnu comme un des facteurs contribuant aux émissions de GES, notamment dus au transport, au déboisement et à la perte d'écosystèmes et à la demande énergétique du chauffage et du refroidissement.

La densification du bâti permet en principe d'augmenter l'offre de logements abordables tout en contribuant à réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Il peut donc s'agir d'une stratégie gagnante, à condition toutefois de respecter le bon équilibre entre densification, qualité de vie, et préservation du caractère rural qui tient à cœur aux citoyennes et aux citoyens de La Pêche.

L'approvisionnement en eau potable soulève de nombreuses inquiétudes dans un contexte de densification du bâti : la Commission traite de cet enjeu sous la rubrique de la Qualité de vie, ci-dessous.

#### **Recommandation 11**

La Commission recommande de mettre en place les conditions favorables à une densification du bâti sur l'ensemble de son territoire, lorsque les ressources – notamment la ressource en eau – le permettent, et tout en assurant la préservation du caractère essentiellement rural de La Pêche.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- La construction de logements multifamiliaux abordables (p. ex. à étages ou semi détachés), construits selon les principes de l'écoconstruction et situés à proximité des transports en communs et des services.
- L'acquisition, le cas échéant, des moyens de lutte contre les incendies qui permettraient d'assurer la sécurité de bâtiments à trois ou quatre étages, afin que cet aspect ne constitue pas un frein à la densification.
- Un soutien à des modèles à haute efficacité énergétique de logement alternatifs, tels que coopératives d'habitation, écovillage, résidences pour aînés, en particulier sur les terrains appartenant à la municipalité comme co-bénéfice à la densification.

- Une meilleure publicisation du règlement 21 qui simplifie les autorisations pour l'ajout de logements secondaires (p.ex. mini-maison, studio, pavillon bigénérationnel).

### *Les espaces publics*

Les espaces publics municipaux peuvent être sommairement divisés en deux grandes catégories : les espaces verts – à savoir les différentes catégories de parcs municipaux - et les aires qui entourent les bâtiments publics eux-mêmes, dont les aires de stationnement.

Tel que promis dans son Plan stratégique 2019-2023, la Municipalité s'est dotée, en 2021, d'un Plan directeur des parcs et espaces verts. Ce document, assorti d'objectifs concrets, aborde toutefois ces espaces en tant que lieux de socialisation et de divertissement. Les informations détaillées qu'il contient (pourcentage du couvert boisé, accès à l'eau potable, existence de bornes wifi, etc.) permettraient facilement d'évaluer le rôle potentiel de ces parcs dans une perspective d'atténuation des émissions de GES et (surtout) d'adaptation aux changements climatiques. Ces espaces verts devraient entre autres permettre à la population d'aller s'y rafraîchir durant les canicules.

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux façons dont sont aménagés les espaces adjacents aux bâtiments publics : aires d'accès, stationnements, aménagements paysagers. À l'échelle du Québec, plusieurs municipalités considèrent ces aménagements sous l'angle de l'atténuation des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques. La Commission souhaite inviter la Municipalité à élargir son approche du bâti aux aires qui jouxtent ces différents bâtiments. Elle y voit en outre une occasion d'exemplarité qui pourrait contribuer à la diffusion et à l'adoption des meilleures pratiques dans ce domaine.

#### **Recommandation 12**

La Commission recommande que la Municipalité mette à jour son Plan directeur au niveau de la planification, réglementation et gestion des parcs et espaces verts, et y intègre les espaces adjacents aux bâtiments publics afin d'en faire des espaces carboneutres et de renforcer leur rôle dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- Le réaménagement des aires de stationnement et notamment la diminution des aires asphaltées afin de déminéraliser ces grandes surfaces<sup>13</sup> et réduire les îlots de chaleur.

---

<sup>13</sup> La déminéralisation consiste à retirer des surfaces minérales et imperméables (asphalte, béton) pour faire de la place à des végétaux qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol. Voir

- L'ajout d'arbres et de végétation afin de minimiser l'effet d'îlot de chaleur et, lorsque approprié, l'installation de bassins de rétention des eaux susceptibles de diminuer les impacts du ruissellement lors de fortes pluies.
- De concert avec les municipalités voisines, l'ajout à des endroits stratégiques dans la municipalité de bornes de recharge pour les véhicules électriques et d'aires de stationnement pour les vélos.

#### 3.2.4. La qualité de vie

Les dégâts causés par les événements climatiques extrêmes de ces dernières années ont clairement mis en évidence les vulnérabilités des personnes, mais aussi de la collectivité dans son ensemble, et la nécessité d'améliorer sa résilience, tant sur le plan des infrastructures essentielles que des résidents et résidentes eux-mêmes.

La Commission a donc choisi de regrouper sous la thématique « qualité de vie » les différents enjeux directement reliés à la gestion de ces situations, dans une perspective d'adaptation, soit les situations d'urgence, l'alimentation et l'accès à l'eau potable. S'y ajoute la gestion des matières résiduelles, en lien étroit mais non exclusif avec la sphère des usages domestiques, mais cette fois abordée dans une perspective d'atténuation.

##### *Urgences et santé*

Le ministère de la Sécurité publique oblige toutes les municipalités à se doter d'un Plan de mesures d'urgence (PMU) pour qu'elles puissent faire face à des situations telles des inondations, des pannes de courant, des incendies ou tout autre type de sinistre. Au cours des dernières années, la multiplication des événements météorologiques extrêmes, un peu partout au Québec, a démontré l'importance d'une préparation adéquate lorsqu'il faut faire face aux impacts parfois dévastateurs de ces catastrophes.

Au cours des dernières années, La Pêche, tous s'en souviennent, a connu sa part d'événements météorologiques suffisamment graves pour justifier le déclenchement de son PMU. Ces situations difficiles ont mis en évidence l'ampleur et la diversité des besoins auxquels elle peut être appelée à répondre pour assurer le mieux-être de tous ses résidents : les municipalités rurales, dont les infrastructures sont limitées et regroupées autour des noyaux villageois tandis que la population est éparpillée sur un vaste territoire, font face à des défis particuliers.

Au-delà des situations de crise, les changements climatiques peuvent aussi avoir des effets plus insidieux : on pense aux épisodes prolongés de grande chaleur, accablants mais sans pour autant atteindre le seuil critique qui justifie des interventions à grande échelle, ou encore, durant l'hiver, à la multiplication des épisodes de verglas. Sans nécessairement causer des dommages importants aux infrastructures, ils rendent les déplacements difficiles, voire carrément

---

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3478-Mobiliser-municipalites-autour-d-emineralisation-verdissement.pdf>

dangereux. Ces situations peuvent s'avérer particulièrement problématiques pour les résidents les plus vulnérables, que ce soit à cause de leur éloignement géographique des noyaux villageois, de leur état de santé ou de leurs responsabilités vis-à-vis de personnes à charge.

S'il n'a pas été possible pour la Commission d'examiner le PMU de La Pêche ou d'échanger avec ses responsables, il est néanmoins évident que la Municipalité est consciente de ces enjeux. Elle s'est par exemple dotée d'un registre des personnes vulnérables, mais ce dernier demeure mal connu de la population. Des résidentes et des résidents ont aussi décidé d'agir pour améliorer leur résilience. Ainsi, l'organisme Transition écologique La Pêche Coalition for a Green New Deal a entrepris de mettre sur pied un Réseau de voisinage, formé d'unités de solidarité d'une dizaine de familles chacune. Le projet n'en est toutefois qu'à ses premiers pas.

Certaines mesures évoquées plus haut, comme l'aménagement des bâtiments municipaux afin d'augmenter leur autonomie énergétique ou le verdissement des espaces publics, peuvent aussi contribuer à une meilleure adaptation face aux situations climatiques extrêmes. Cela dit, l'augmentation de la résilience individuelle et collective passe nécessairement par des efforts de concertation accrus impliquant toutes les parties prenantes sur le territoire, un leadership municipal fort, et une sensibilisation de l'ensemble des résidentes et résidents à la nécessité de s'outiller pour faire face aux situations de crise créées par des épisodes climatiques récurrents, et de plus en plus violents.

### **Recommandation 13**

La Commission recommande que la Municipalité renforce ses capacités d'anticipation et de réaction pour faire face aux situations d'urgence ou de mise à risque des personnes vulnérables lors d'événements climatiques majeurs.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- L'organisation d'une simulation fondée sur une situation provoquée par des changements climatiques qui impliquerait l'ensemble des services municipaux concernés, mais aussi leurs partenaires institutionnels et communautaires, afin de valider le PMU actuel, de renforcer la continuité des services essentiels et d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources disponibles.
- L'articulation d'une brochette d'initiatives dont celles qui favorisent l'entraide de voisinage, visant à renforcer l'autonomie des citoyens lors de situations extrêmes provoquées par les changements climatiques.
- La publicisation auprès de la population du Plan des mesures d'urgence et des mesures déployées et appuyées par la Municipalité.

### *Eau potable et alimentation*

À La Pêche, 95 pour cent de la population a accès à l'eau potable par le biais d'un dispositif individuel (puits de surface ou artésien). S'il doit faire l'objet d'une surveillance accrue, le puits de surface peut offrir une plus grande résilience en cas de situation d'urgence. Le puits artésien est tributaire de l'état de la nappe phréatique (tout comme l'approvisionnement assuré par les services municipaux), mais aussi de la disponibilité de l'énergie électrique ou d'appoint nécessaire au pompage. Les files d'attente à la source Lorne Shouldice pour s'approvisionner en eau lors de pannes d'électricité témoignent de cette vulnérabilité.

Au cours des dernières années, l'accroissement rapide du nombre de personnes désireuses de s'installer à l'extérieur des grands centres urbains a mis la question de la disponibilité de l'eau potable à l'avant-plan dans plusieurs municipalités. Certaines ont même dû imposer un moratoire sur de nouveaux projets de développement qui auraient exercé une pression jugée ingérable sur les ressources hydriques disponibles.

De nombreuses personnes qui ont participé aux consultations organisées par la Commission ont voulu attirer l'attention sur les enjeux entourant la disponibilité de l'eau potable à La Pêche. Leurs priorités variaient : plusieurs se sont inquiétés de l'état de la source Lorne Shouldice, à Wakefield. D'autres ont insisté sur les enjeux liés au développement résidentiel, à la baisse de la nappe phréatique et à la détérioration de la qualité de l'eau : ils souhaiteraient que des études hydrologiques plus exhaustives soient effectuées avant l'examen de tout développement résidentiel d'envergure, qui tiendraient compte de l'impact que celui-ci pourrait avoir sur les puits avoisinants.

Tel qu'indiqué dans la section 3.2.1, où il est question des ressources en eau du territoire, la Municipalité inscrit une partie de ses efforts dans les cadres fixés par les paliers de gouvernement supérieurs et contribue notamment à l'acquisition de connaissance des eaux souterraines du programme géré par le MELCC. Au niveau régional, elle participe aux initiatives de la MRC dans le cadre du projet de surveillance H2O des Collines, qui vise à la fois les eaux souterraines et de surface. Le prélèvement de l'eau à des fins de consommation humaine est encadré par un règlement provincial. [Une page du site internet de La Pêche](#) informe les résidents des normes en vigueur et des mesures à prendre pour s'assurer de disposer d'une eau de bonne qualité.

Ici encore, la Commission note que ces préoccupations, les risques réels auxquels elles font référence et les mesures prises pour y répondre correspondent davantage à des enjeux de développement durable. Il ne fait aucun doute que ceux-ci sont exacerbés par les changements climatiques. Les mesures d'adaptation que les situations météorologiques extrêmes rendent nécessaires ne font qu'ajouter à ces défis de longue date.

De la même façon, la pandémie a jeté un éclairage brutal sur l'importance de l'autonomie alimentaire et sur les avantages de pouvoir compter sur des sources locales d'approvisionnement. Durant les consultations, plusieurs personnes ont souligné la nécessité

d'appuyer les productrices et les producteurs locaux et d'encourager la consommation locale, mais cette fois dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques, pour accroître la résilience de la communauté tout en contribuant à réduire les émissions de GES liées au transport. A cet effet la Municipalité peut s'appuyer sur le rapport de la Table agroalimentaire de l'Outaouais qu'elle a commandé en 2020 (voir section 3.2.2 ci-dessus).

#### **Recommandation 14**

La Commission recommande que la Municipalité revoie l'ensemble de ses politiques, ses règlements et ses mesures d'accompagnement relatifs à l'eau potable et à l'alimentation afin de tenir compte explicitement des risques et des enjeux particuliers posés par les bouleversements liés aux changements climatiques et d'assurer le mieux-être de tous ses résidents.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- Une surveillance accrue de la zone de protection de la source Lorne Shouldice, des suivis rigoureux (échantillonnages et études de qualité et de quantité) et des travaux possibles pour en assurer la sécurité et la pérennité.
- L'exigence d'une étude hydrogéologique préalable à tout projet de développement sur le territoire municipal qui prévoit un approvisionnement en eau souterraine et l'obligation d'une prise en compte des impacts susceptibles d'affecter les puits avoisinants avant l'émission de permis.
- Une analyse de faisabilité de diverses mesures susceptibles d'encourager l'achat et la consommation de produits locaux et la mise en place prioritaire des initiatives les plus susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de GES et à la résilience de la communauté.

#### *Les matières résiduelles*

En 2023, la municipalité de La Pêche a envoyé 2 319 tonnes d'ordures à l'enfouissement, 1 026 tonnes au recyclage, et 419 tonnes de matières putrescibles sont allées au compostage<sup>14</sup>. L'inventaire des émissions de GES réalisé par Enviro-Accès (avant l'introduction de la collecte des matières putrescibles) suggère que la gestion des matières résiduelles (collecte et enfouissement) représente 1.3 pour cent des émissions totales de la municipalité, et 1.4 pour cent de celles de la collectivité. Toutefois, les émissions issues du transport des matières résiduelles par des sous-traitants ne sont pas considérées.

Pilotée par le MELCC, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM) s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sa contribution à

---

<sup>14</sup> Source : Info La Pêche, printemps 2024 : <https://heyzine.com/flip-book/fbc0d82aeb.html#page/7>  
Consulté le 28 mars 2024

l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec est identifiée comme l'un de ses trois grands enjeux. Il s'agit d'un autre domaine doté d'un cadre étroitement normé, géré pour une large part par les paliers supérieurs de gouvernement, principalement par les MRC. Comme ailleurs au Québec, la MRC des Collines-de-l'Outaouais en est à la troisième génération de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La Municipalité est uniquement responsable de la mise en place et de la gestion des contrats de collecte des matières avec les entreprises sur son territoire.

À l'été 2024, elle a pris à ce titre la responsabilité d'un projet conjoint de collecte des matières résiduelles avec les municipalités de Chelsea et de Cantley afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et d'en diminuer les coûts. La Pêche a aussi représenté toutes les municipalités de la MRC dans les négociations avec Éco-Entreprises Québec, à qui le gouvernement a confié la gestion de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la province. Ces initiatives à l'échelle régionale s'ajoutent à plusieurs autres actions locales entreprises parfois il y a plusieurs années, comme par exemple la collecte des déchets dangereux, et à différents projets appuyés par le Fonds vert<sup>15</sup>. La Municipalité tarde toutefois à se doter d'un règlement municipal pour encadrer la vidange des boues de fosses septiques.

De façon plus générale, les données colligées en 2021 par la MRC indiquent que la région est loin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans son PQGMR 2019-2024<sup>16</sup>. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'objectif du gouvernement était de réduire à 525 kg la quantité de matière éliminée annuellement par habitant : la MRC des Collines évalue que chacun de ses habitants en élimine chaque année 755 kg, soit plus que la moyenne provinciale, estimée à 716 kg par habitant.

#### **Recommandation 15**

La Commission recommande que la Municipalité se dote d'un cadre assorti d'un ensemble de mesures encourageant, au travers d'habitudes de vie, de réduire la production de déchets à la source et ainsi limiter leur détournement vers les sites d'enfouissement afin de réduire l'impact du transport de ces matières.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

<sup>15</sup> Voir par exemple le projet d'achat d'un conteneur par la Maison Le Ricochet pour le recyclage de matériel électronique. Source:

<https://www.villelapeche.qc.ca/citoyens/subventions/fonds-vert/>

<sup>16</sup>



- La priorisation d'initiatives invitant la collectivité à tendre vers le zéro déchet et promouvoir la règle des 5 R soit : refuser les produits à usage unique, réduire la consommation, réutiliser ou réparer, recycler, redonner à la terre ou composter. En matière de réemploi, des initiatives de mise en commun d'appareils utilitaires ou de récupération et revalorisation du matériel de construction et rénovation pourraient être encouragées.
- L'élargissement des services de cueillette des matières putrescibles à un plus grand nombre de commerces et d'espaces publics.
- L'adoption d'une réglementation municipale pour encadrer la vidange des boues de fosses septiques qui tient compte des émissions de GES dans le choix de la fréquence et du type de vidange.

#### **4. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

À La Pêche comme partout ailleurs, le constat est indéniable : l'atteinte des objectifs de décarbonation va exiger un effort important de priorisation, de la concertation, beaucoup de travail et des ressources humaines et matérielles conséquentes. Ce n'est qu'au prix de cet engagement que nous pourrons laisser un territoire habitable, viable et productif à nos enfants et à nos petits-enfants.

Cela dit, les projets entrepris au cours des dernières années indiquent sans l'ombre d'un doute que ces efforts sont possibles, et qu'ils donnent des résultats. Ils nous confirment aussi que ces résultats, qu'il s'agisse de protection des bandes riveraines, d'offre de transport collectif ou d'une capacité accrue à composer avec les extrêmes climatiques, reposent d'abord et avant tout sur des changements durables de nos approches et de nos comportements, individuels et collectifs.

##### **4.1. Le rôle de la Municipalité**

Tel qu'indiqué au chapitre 2 (voir p.5), les municipalités ont une influence (incidence et contrôle) sur environ 50 pour cent des émissions de GES au Canada. Ce rôle, central, s'accompagne aussi de l'obligation de respecter des normes fixées par les autres paliers de gouvernement (régional, provincial et fédéral) et de contribuer à la mise en œuvre de programmes et de projets qu'ils mettent de l'avant.

Il ressort clairement du processus de consultation que la Municipalité ne peut s'avancer seule dans cette démarche. Les meilleurs projets comme les choix les plus difficiles ne peuvent pas aller de l'avant sans l'appui et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes sur son territoire, qui devront les accueillir et se les approprier – soit les résidents, les acteurs économiques, le personnel municipal, les regroupements sociaux et jusqu'aux institutions présentes sur le territoire.

Pour la Commission ce rôle essentiel de l'administration municipale pour l'action climatique s'articule en trois approches distinctes :

- Elle doit piloter des programmes et des projets, que ce soit de sa propre initiative, dans ses champs de compétence, ou pour répondre aux exigences fixées par d'autres instances gouvernementales.
- Elle a aussi le pouvoir de catalyser les forces vives de son environnement : ici encore, ce rôle facilitant peut prendre plusieurs formes, et impliquer la mise en disponibilité de ressources matérielles, humaines ou financières essentielles à l'avancement de projets portés par d'autres parties prenantes.
- Elle peut aussi encourager ces efforts, par exemple en mettant en valeur l'émergence de nouvelles initiatives, ou en soulignant les résultats atteints.

Au fil de ses travaux, la Commission a constaté jusqu'à quel point la nécessité d'un lien étroit avec la population revenait fréquemment dans ses propres constats, mais aussi dans les demandes et les souhaits des participants aux consultations. La nature même des actions envisagées ou souhaitées exigerait parfois plus d'informations, plus de sensibilisation, ou encore un effort accru d'engagement des parties prenantes.

La centralité de cet enjeu communicationnel amène la Commission à en faire le sujet de sa dernière recommandation.

**Recommandation 16 :**

La Commission recommande que la Municipalité se dote d'une stratégie globale de communication sur l'ensemble des enjeux relatifs à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation aux impacts des changements climatiques sur la population.

Concrètement, cette démarche pourrait inclure :

- Une revue des actions en cours, des besoins existants ou liés à de nouveaux projets et des attentes exprimées dans le cadre des consultations publiques.
- L'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'engagement et de communication avec l'ensemble des parties prenantes sur le territoire.
- La création d'une identité visuelle forte qui favoriserait le repérage et la visibilité de toutes les initiatives prises ou appuyées par la Municipalité sous l'égide du Plan d'action dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs impacts .

**4.2. Le rôle de la collectivité**

Le titre même choisi pour le présent projet de Plan d'action, ***Agir ensemble***, reflète la conviction de la Commission que les objectifs d'atténuation et d'adaptation de la Municipalité ne pourront être atteints qu'avec l'apport concret de toute sa population.

Parmi ses atouts considérables, La Pêche peut miser sur le fait de pouvoir compter sur une communauté motivée et engagée dans le développement d'une municipalité à son image. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la longue liste des 45 organismes à but non lucratif officiellement reconnus par la Municipalité, qui à eux seuls mobilisent quelque 800 bénévoles actifs, soit près de 10 pour cent de la population. Le taux important de participation aux activités de consultation menées par la Commission et le nombre remarquable de propositions détaillées reçues par courriel témoignent de la pertinence d'engager la collectivité dans la définition et la mise en œuvre des grandes orientations municipales mais aussi de projets spécifiques. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance qui caractérise les résidentes et les résidents de La Pêche est également fondé sur une relation forte au territoire, et sur une volonté largement partagée de protéger et de mettre en valeur ses atouts naturels, tant pour des raisons environnementales qu'économiques.

La Municipalité dispose déjà d'outils – comme le Fonds vert – qui lui permettent d'accompagner et de bénéficier des forces de ce mouvement communautaire. Pour concrétiser ses avancées sur le front des changements climatiques, encourager une transformation durable des comportements et renforcer et préserver les mailles du filet social face à des risques climatiques accrus, elle doit toutefois pouvoir compter sur l'appui de toutes les parties prenantes. Un leadership municipal décidé et clairement expliqué, associé à une forte volonté d'engagement collectif, pourra amener les acteurs qui se sentent moins interpellés à mieux comprendre l'importance de leur participation, au service d'objectifs et de projets au sein desquels ils seront de vraies parties prenantes.

### **4.3. Le rôle de la Commission**

La Commission souhaite que la Municipalité s'approprie ce Plan et s'appuie sur ses contenus pour piloter, faciliter et mettre en œuvre des actions ciblées, audacieuses et efficaces pour diminuer l'empreinte climatique de la collectivité et accroître sa résilience face aux bouleversements climatiques.

La Commission suggère fortement que certaines de ses fonctions soient pérennisées et que s'y ajoutent des éléments clés pour la mise en œuvre en continu du Plan d'action climatique de La Pêche. Un tel mandat devrait inclure :

- La poursuite de consultations ciblées;
- Une contribution d'expertise dans des domaines définis, par exemple :
  - ❖ l'identification des actions les plus stratégiques et prometteuses dans la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques;
  - ❖ un appui à la prise de décision pour les projets de la portion climatique du Fonds vert;
  - ❖ l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation, donnant suite à la recommandation #1 du présent projet de Plan d'action. Ce système devrait reposer sur une série d'indicateurs simples et mesurables qui permettront (i) de suivre la progression et l'efficacité des actions entreprises dans le contexte de la mise en œuvre du Plan et (ii) d'en communiquer les résultats à toutes les parties prenantes.